

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat aux Beaux Arts

Le ~~Mars 1954~~ ~~XV^e Mars 1954~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le bas-relief représentant " Saint Georges terrassant le dragon " encastré dans l'allège d'une fenêtre du premier étage de la maison sise ~~33 Boulevard Gambetta~~ ^{Rue des Trois Jours} à PONT-SAINTE-ESPRIT (Gard)
appartenant à ~~Madame ANCEPRIND~~ ^{Madame Fouquet Emile, ne Enquerrand,} ~~Montlaur~~ ^{la Calade} rue des Trois Jours
à PONT-SAINTE-ESPRIT

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

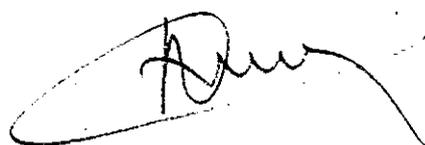
Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de PONT SAINT ESPRIT et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 5 Mars 1954

 Signé
A. CORNU

Département :
GARD

Commune :
PONT ST ESPRIT

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 10/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdf.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Attention
élément déplacé
sur la parcelle BH 4*

